

sous contrat forfait jours

Par 13d, le 23/04/2019 à 16:37

Bonjour

je suis sous contrat forfait jour, demain matin , j'ai rdv pour une visite de controle, cette visite a été préciser il y a un mois a l'employeur.

je suis surpris que l'on me demande de poser une matinée a ce sujet.

et encore plus de recevoir cette reponse

""Je fais suite à notre entretien téléphonique et prends bonne note que tu ne déposes pas de feuille d'absence pour demain matin et qu'en conséquence les heures de travail prévues dans le cadre de l'activité de la société ne seront pas effectuées""

qu'en pensez-vous?

aurais du poser une matinée pour un RDV de 1 h

merci de votre éclairage